

ANNEE 2021 : Commune d'ARES

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE (A.O.T.) DU DOMAINE PUBLIC MARITIME POUR UN MOUILLAGE SUR CORPS-MORT

Les demandes nous parviendront du **01/08/2020** au **31/12/2020** **DERNIER DELAI**

AUCUNE DEMANDE NE SERA PRISE EN COMPTE APRES LE 31 DECEMBRE 2020

Les autorisations sont à renouveler chaque année

RENOUVELLEMENT : NON
 OUI → **NUMERO DE CORPS-MORT 2020 :**

Zone souhaitée (Préciser votre choix suivant la carte au dos)	1er :	2ème :	3ème :	Zone indifférente : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
--	-------	--------	--------	--

DEMANDEUR Nom : Prénom :
Adresse (**résidence principale**): Date/lieu de naissance :
..... Tél : (**obligatoire**)
 plaisancier professionnel de la mer
(Mouillage du 1er mars au 31 octobre) (Mouillage à l'année)

Le demandeur doit être propriétaire du navire objet de la demande :

NAVIRE Nom : Immatriculation :
Longueur : moins de 8m 8m et plus
Catégorie : bateau à moteur voilier quillard dériveur

PIECES A JOINDRE obligatoirement à votre demande :

- 2 timbres (tarif en vigueur),
- 1 enveloppe timbrée libellée à votre adresse pour l'envoi du récépissé de dépôt,
- photocopie de la carte de circulation ou du carnet de francisation **complet**,
- professionnel de la mer : photocopie du rôle ou de l'inscription au registre du commerce.

Toute demande incomplète s'expose à un refus de prise en compte par nos services.

La date de réception retenue est la date de réception du dossier complet.

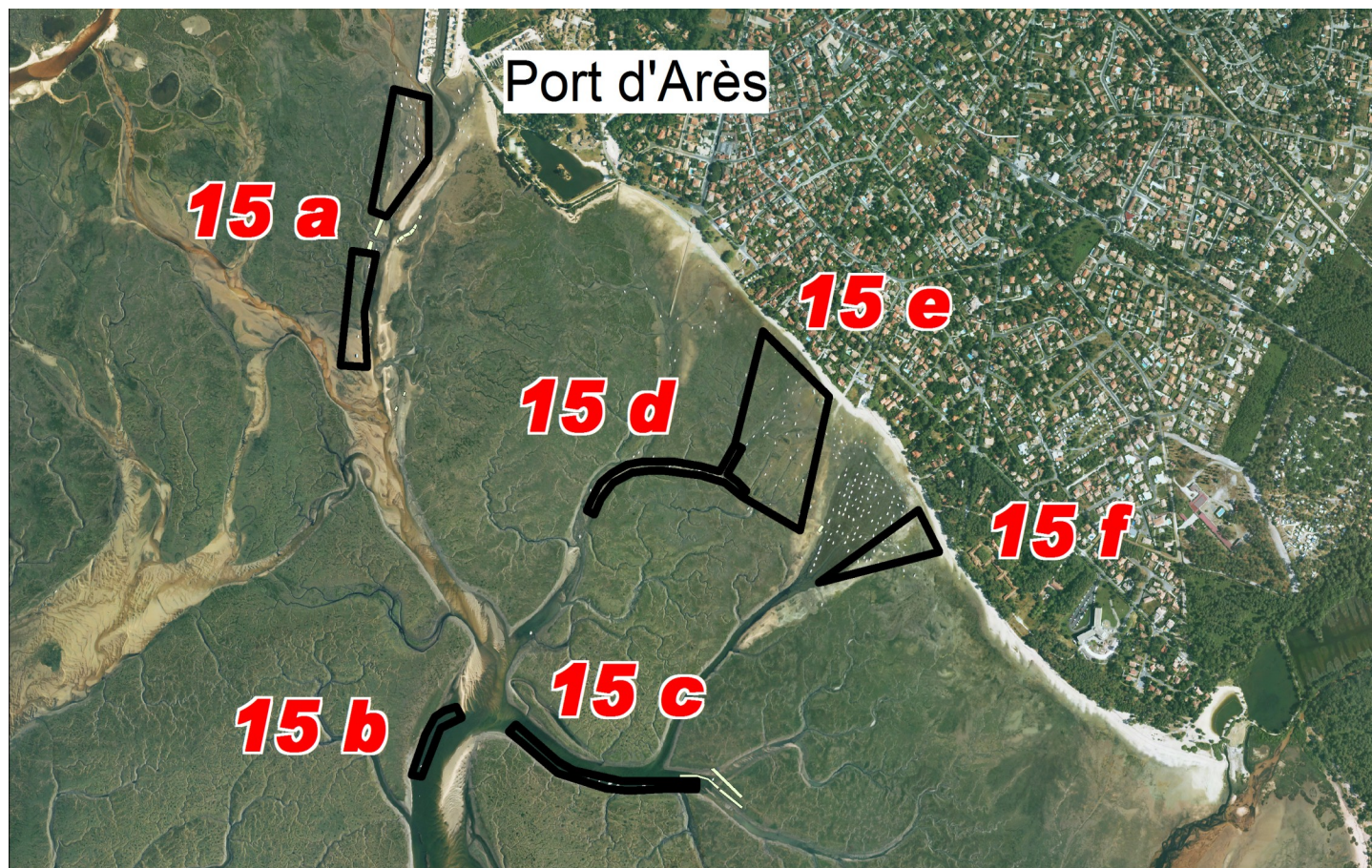
Je soussigné, m'engage à payer la redevance domaniale afférente à l'A.O.T. de mouillage sur corps-mort demandée.
Le paiement sera dû que l'occupation soit effective ou non.

Fait à le..... Signature

ANNEE 2021

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
MARITIME POUR UN MOUILLAGE SUR CORPS-MORT**

Plan des zones de mouillage sur la commune d'ARES



Les zones 15b et 15c **sont réservées** aux navires de grandes envergures, aux quillards ou au bateau de plus de 8 mètres.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA GIRONDE



**FORMULAIRE SIMPLIFIÉ D'ÉVALUATION D'INCIDENCES
NATURA 2000 pour une AOT « mouillage individuel »
(Article R414-19 du code de l'environnement)**

Natura 2000 ?

La démarche Natura 2000 vise à **préserver les espèces (animales et végétales) et les habitats** identifiés sur le territoire européen, dans un cadre global de développement durable, en cherchant à concilier activités humaines et protection des milieux naturels. L'évaluation des incidences est une étude ciblée sur les habitats naturels et espèces pour lesquels les sites Natura 2000 ont été créés et doit être proportionnée à la nature et à l'importance des incidences potentielles du projet.

Un formulaire simplifié : pour quoi faire ?

L'objectif de ce formulaire simplifié est d'aider le demandeur de l'Autorisation d'Occupation du Domaine Public Maritime (DPM) à réaliser l'évaluation d'incidences Natura 2000 pour l'occupation qu'il sollicite. Le demandeur est seul responsable de son évaluation et peut donc apporter tout complément d'information qu'il jugerait nécessaire. (Portail Natura 2000 : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>).

1. Coordonnées du demandeur de l'autorisation d'occupation du DPM :

Particulier Société (intitulé :)

Nom du demandeur : Prénom du demandeur :

Adresse :

Téléphone(s) : email :

2. Description du mouillage :

N° de(s) zone(s) de mouillage concernée(s) : Commune:

Le projet concerne plusieurs sites Natura 2000 :

SIC ou ZPS	Code Natura 2000	NOM DU SITE
SIC	FR7200679	BASSIN D'ARCACHON ET CAP FERRET
ZPS	FR7212018	ARCACHON ET BANC D'ARGUIN

SIC (Site d'intérêt Communautaire) – Directive « Habitats » / ZPS (Zone de Protection Spéciale) – Directive « Oiseaux ».

3. Recensement et incidences :

Le tableau **non exhaustif** ci-après permet :

- de recenser les habitats et espèces présentes sur la zone concernée par l'autorisation d'occupation ou à proximité. (ex : herbiers de zostères, oiseaux migrateurs,...).
- d'analyser et d'évaluer les incidences engendrées par votre occupation sur son implantation directe et à proximité. (ex : ragage de la chaîne sur le fond susceptible de détruire ou dégrader les herbiers,...).

Habitats / Espèces	Présence	Si présence, préciser la ou les incidence(s) potentielle(s)	Mesure(s) prise(s) pour atténuer ou supprimer la ou les incidence(s)
Herbiers de zostères	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Ragage de la chaîne,..... : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Utilisation d'un système de mouillage adapté à la présence d'herbiers, : <input type="checkbox"/> oui (joindre descriptif) <input type="checkbox"/> non
Oiseaux migrateurs et hivernant	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Dérangements liée à l'activité humaine sur le site : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Utilisation du corps-mort hors de la période de migration et d'hivernage se situant entre octobre et mars : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Autres (.....))	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		

4. Conclusion :

Rappel : Il est de la responsabilité du demandeur de l'autorisation d'occupation sur le DPM de conclure à l'absence ou non d'incidence de son projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000.

En conclusion, votre occupation est-elle susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 ?

NON

Dans ce cas, ce formulaire, accompagné de vos éventuelles pièces complémentaires, est à joindre en complément de la demande d'autorisation d'occupation et à adresser au Service Mer et Littoral de la DDTM33 (adresse ci-dessous).

OUI

Dans ce cas, l'évaluation des incidences Natura 2000 doit se poursuivre. Un dossier complet doit être établi. C'est ce dossier complet qui devra être joint à la demande d'autorisation d'occupation et à adresser au Service Mer et Littoral de la DDTM33 (adresse ci-dessous).

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Maritime et Littoral
5, quai du Capitaine Allègre
BP 80142
33311 ARCACHON cedex

Fait à :

Le :

Signature :

Cadre réservé à l'administration

Ce récépissé est la preuve de dépôt d'une demande d'A.O.T. de mouillage pour la saison 2021.

Demande reçue le

de M./Mme

(Nous contacter si vous ne recevez pas ce récépissé sous un mois)